

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 4 du lundi 4 avril 2016**

Effectif : 24

Président : Monsieur VILLESECHE

Secrétariat : Madame DETTLING

QUORUM : 13

Membres absents excusés

Messieurs ARTHAUD BERTHET et GARDAN
Mesdames CHEVARIN, LAGRANGE, CARRIOT, FLOQUET et
BOURDON.

Membres présents

Messieurs VILLESECHE, GRIVA et JACQUEMIN
Mesdames DETTLING, POLLIER, BARBIER, BOUILLLOT,
KOPAC, ASECIO, FAUROUX, MERITTO, BIDAL, MANGEANT,
TRACOL et MANGEANT Marie-Anne
Monsieur PUTHON et Mme PROVENT

Membres absents

Membres présents : 14 puis 15

Date de la convocation : 22 mars 2016

<u>I – AFFAIRES GENERALES</u>	Cadre réservé à l'autorité de contrôle
Le chef d'établissement remercie les membres élus de leur présence et le quorum étant atteint, ouvre le 4^{ème} CA de l'année à 18 h 05 avec 14 personnes. 1- Approbation du PV du CA du 08 février 2016 :	
Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0	
2- Approbation de l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 4 avril 2016 : M. le Principal ajoute 2 points à l'ordre du jour : - voyage à Lyon - informations diverses. Personne ne demandent la parole et Monsieur le Principal propose de voter l'ordre du jour.	
Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0	

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 4 du lundi 4 avril 2016**

M. le Principal présente M. Vallet, agent comptable du collège de Yenne au Lycée Marlioz d'Aix les Bains.
Monsieur le Principal demande à Mme Dettling d'être secrétaire de séance, personne ne s'étant désigné.

Une précision en ce qui concerne le mouvement des personnels enseignants où 2 postes sont déclarés vacants pour la rentrée 2016 :

- 1 poste d'Histoire/Géographie en remplacement de M. Defaudon (retraite)
- 1 poste de Mathématiques en remplacement de Mme Guillot (retraite après un congé longue maladie)

Arrivée à 18 h 15 de Mme BARBIER.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 4 du lundi 4 avril 2016**

<u>II - Questions pédagogiques</u>	Cadre réservé à l'autorité de contrôle
<u>Le règlement intérieur :</u> M. le principal explique que suite aux remarques faites par les autorités de contrôle de légalité du SICAC en juin 2015, notamment sur la mise à jour des sanctions et punitions, la commission permanente s'est réunie le 31 mars 2016 afin de reprendre article par article le règlement intérieur du collège (en annexe). Cette commission a donné un avis favorable à ces modifications. Ce sont les modifications qui sont relues aux membres du conseil d'administration.	
Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0 ADOPTION DE L'ACTE	

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 4 du lundi 4 avril 2016**

<u>III- Questions financières</u>	Cadre réservé à l'autorité de contrôle
Le compte financier 2015 est présenté conjointement par M. le Principal et Mme la gestionnaire appuyée par M. l'agent comptable pour le résultat. Le rapport du chef d'établissement a été distribué à chaque membre du conseil d'administration et les explications ont été déroulées suivant un powerpoint. Voir en annexe - le rapport du chef d'établissement - le rapport de l'agent comptable <u>Remarques durant la présentation :</u> En ce qui concerne les créances de demi-pensions non récupérées fin 2015 pour le 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2015-2016 plusieurs questions : Mme Fauroux évoque la non-présence régulière d'une assistance sociale. Mme Dettling explique que d'après de Mme Lombardi ce n'est pas dans sa mission de traiter les problèmes de demi-pension. Mme la gestionnaire envoie à Mme Lombardi les dossiers de demandes d'aide exceptionnelle pour certaines familles en difficultés mais n'a pas toujours un retour. Mme Pollier répond qu'à la décharge de Mme Lombardi, elle n'a pas eu un accueil cordial de la part de l'ancien Principal du collège. D'où sa demande aux services académiques, d'intervenir à la demande du collège. Un lien ne peut-il pas être créé avec les services sociaux de la commune de Yenne ? Mme Barbier précise qu'effectivement les dossiers d'une assistante sociale sont privés donc anonymes pour le reste du personnel et qu'il ne faut donc pas attendre de retour. Elle va se renseigner sur les missions de l'assistante sociale et sur les liens sociaux à mettre en place sur le secteur. Mme Dettling répond qu'étant la gestionnaire elle est obligée de connaître au moins le nom du demi-pensionnaire afin de gérer l'aide exceptionnelle sur la créance, effectivement sans connaître l'histoire familiale. Et pourtant plusieurs familles viennent directement voir à l'intendance pour un arrangement de paiement ou téléphone à l'agence comptable qui met en place des échéanciers. D'autre part, le collège a constaté une forte baisse cette année des demandes de bourse, malgré les relances effectuées en début d'année.	

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 4 du lundi 4 avril 2016**

Remarque concernant l'opération en capital :

Au budget initial, une ligne budgétaire a été ouverte pour l'achat d'un audiomètre pour l'infirmerie pour un montant de 1000 € pris sur la subvention mobilier du conseil départemental.

Le montant 1000 € a été reversé sur la dotation du mobilier 02MOB, car M. le principal n'a pas jugé utile cette acquisition par le collège. L'infirmière étant à mi-temps sur le collège. Le prêt d'un audiomètre avait été fait en accord avec le chef d'établissement où l'infirmière exerce son autre mi-temps.

RESULTAT DE L'EXERCICE

M. Vallet présente le résultat global déficitaire en expliquant les opérations pour ordre en ce qui concerne les amortissements (baisse de valeur du patrimoine)

La ligne IAF de – 7 511.61 € correspond au vrai résultat sur l'ensemble des services mais est justifié par les prélèvements sur le fonds de roulement tout au long de l'année.

M. Vallet explique également la valeur des stocks (fuel/gaz) et les investissements, la valeur du magasin alimentaire.

Analyse financière :

Cohérence par l'utilisation du fonds de roulement.

Pas de difficulté en termes de trésorerie : 62 956 € soit 83 jours de fonctionnement sur trésorerie.

Pas de service plus en difficulté qu'un autre.

Taux moyen de charges à payer : peu de factures ont été payées en extourne.

Taux moyen de non recouvrement en SRH : les créances dues au 31 décembre 2015 soit 5 % (environ 5000 €) par rapport à l'année précédente qui était de 2 % (environ 2085 €)

D'où la demande de suivi des populations par l'assistante sociale.

Mme Fauroux pose la question sur les manuels scolaires suite à la réforme des collèges pour la rentrée 2016.

M. le Principal répond qu'il n'a aucune information à ce jour sauf un courrier de syndicat des éditeurs, qu'il transmettra aux professeurs.

Mme Dettling précise que le collège n'a pas encore reçu la dotation du rectorat pour les manuels scolaires qui arrive d'habitude avec la subvention des crédits globalisés des carnets de correspondance et des droits de reproduction.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 4 du lundi 4 avril 2016**

Plus de question sur le compte financier, M. le principal propose au vote :

Sur proposition du Chef d'établissement, après avoir entendu l'agent comptable, le Conseil d'administration adopte le compte financier « sans réserve »

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0
ADOPTION DE L'ACTE

Sur proposition du Chef d'établissement, après avoir arrêté le compte financier, le Conseil d'administration :

Article 1 : décide de répartir le résultat de l'exercice 2015, d'un montant de – 11 621.88 € comme suit :

- service général (IAF – déficit de) : - 4 277.70 €
- SRH : (IAF – déficit de) : - 7 344.18 €

Article 2 : arrête, en conséquence, les réserves mobilisables au 31/12/2015 à :

- Service général : 32 815,39 €
- SRH : 22 253,75 €
55 069,14 €

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0
ADOPTION DE L'ACTE

M. le principal remercie l'agent comptable et la gestionnaire du collège.

Départ de M. Vallet à 19 heures.

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 4 du lundi 4 avril 2016

Convention et contrat : 1 : Convention avec l'association la Fourmilienne qui interviendra lors de la semaine à un autre rythme le mardi après midi avec des classes de 4^{ème} durant 3 heures, pour 25 € TTC par heure d'intervention + cotisation annuelle 30 €.	
Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0 ADOPTION DE L'ACTE	
2 : Convention avec l'Association des Paralysés de France qui intervient lors de la semaine à un autre rythme pour les élèves de 4^{ème} le jeudi après midi pour une participation de 130 €.	
Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0 ADOPTION DE L'ACTE	
3 : M. le Principal demande au conseil d'administration l'autorisation de signer la convention avec la communauté de communes de YENNE pour une sortie scolaire à PARIS pour 16 élèves de 3^{ème} et de verser une participation de 200 €. Ce projet est utile pour l'Histoire des Arts. Le foyer du collège participe également à ce déplacement.	
Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0 ADOPTION DE L'ACTE	

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 4 du lundi 4 avril 2016**

4 : Voyage à Lyon au quartier Saint Jean en lien avec l'Histoire des Arts et le programme d'Arts Plastiques. Projet pédagogique dirigé par Mme Kopac, professeur d'arts plastiques pour les 66 élèves du niveau 4^{ème} les lundi 13 juin (26 élèves) et mercredi 15 juin 2016 (40 élèves). M. le Principal demande au conseil d'administration l'autorisation de demander une participation de 10 € par élève.	
Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0 ADOPTION DE L'ACTE	
Vote de l'acceptation du don de 660 € du foyer socio-éducatif du collège Charles Dullin de Yenne, pour la participation au voyage à Lyon (soit 10 € par élève). Sous réserve du vote du C.A. du Foyer.	
Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0 ADOPTION DE L'ACTE	
DBM pour information : Le chef d'établissement demande au conseil d'administration l'affectation de la dotation 2016 des fonds sociaux pour un montant de 2200 € en totalité au FSC + le reliquat 2015 de 368.78 € pour un total de 2 568.78 € en sachant que ce dernier peut financer des aides liées à la restauration et au voyage en plus des aides d'urgence avec Barème de calcul (joint)	
Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0 ADOPTION DE L'ACTE	

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 4 du lundi 4 avril 2016

DBM pour vote : Sur proposition du chef d'établissement, le Conseil d'administration adopte la décision budgétaire modificative sur la répartition des crédits globalisés, subvention du rectorat pour une avance de 1235 € Carnets de correspondance : 697.10 € Droits de reproduction : 537.90 €	
Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0 ADOPTION DE L'ACTE	
Afin de payer la facture des droits de reproduction au centre français d'exploitation du droit de copie, l'agent comptable réclame la délibération de conseil d'administration qui date de 2004 et qui correspond au contrat 23735 (client 8617) du 3 juin 2004 avec le CFC. Seulement le contrat a été retrouvé après demande au rectorat de Grenoble. Afin de régulariser la situation, M. le Principal demande le vote du conseil d'administration de ce contrat.	
Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0 ADOPTION DE L'ACTE	

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 4 du lundi 4 avril 2016

Sur proposition du chef d'établissement, le Conseil d'administration adopte la décision budgétaire modificative type 32 – prélèvement sur le fonds de roulement de 770.10 € qui correspond à la participation des familles pour le voyage en Allemagne (échange sur 2 années – l'accueil des correspondants a eu lieu en octobre 2015).

AP- VOYAGE-00Allemag : 770.10 €

Dans la procédure comptable, un ordre de réduction de recettes aurait dû être fait fin 2015. Le montant étant demandé pour 2 années. Le reliquat est passé dans le fonds de roulement sur le COFI 2015. Donc demande de prélèvement de ce montant pour le financement d'une partie du voyage.

Votants : 15
 Pour : 15
 Contre : 0
 Abstention : 0
ADOPTION DE L'ACTE

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 4 du lundi 4 avril 2016**

<u>III- Questions diverses</u>	Cadre réservé à l'autorité de contrôle
1 : <u>Fin de l'accueil du centre de loisir durant les vacances scolaires :</u> M. le Principal informe le conseil d'administration que lors des vacances de février, un contrôle du Conseil départemental, direction générale adjointe de la vie sociale, a eu lieu. Un avis défavorable à la poursuite du fonctionnement du centre de loisir sans hébergement « les Marmots » au sein du collège de Yenne à partir de la fin des vacances scolaire de février 2016 a été émis. Mme Bouillot explique que l'accueil se fait depuis des années et qu'un contrôle avait déjà été demandé. Mme Dettling explique que cet avis défavorable est la reconnaissance du travail des éducateurs dans des lieux inadaptés pour la tranche d'âge d'enfants de 4 à 10 ans (surtout les petits 4/6 ans). Depuis des années, le collège a tout mis en œuvre pour accueillir dans les meilleures conditions ces petits en signalant à chaque vacances que la structure n'était pas adaptée notamment pour les sanitaires et la sieste. En conséquence, le collège n'accueillera plus le centre de loisir durant les vacances scolaires. 2 : <u>Langue vivante 2 :</u> M. le Principal explique que la carte des langues pour la rentrée 2016 est établie en novembre 2015. Donc à la rentrée, il y aura comme LV2 l'italien et de l'allemand et ce dès le niveau 5^{ème}. Pour la rentrée 2017 : il va lancer un sondage auprès des familles sur la possibilité de changer une des 2 langues au profit de l'espagnol. Mme Bouillot et Mme Mangeant précisent que nous sommes proches de	

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 4 du lundi 4 avril 2016**

l'Italie et que pour les services académiques la promotion de l'italien est très importante en Savoie.

Pour l'allemand, des demandes antérieures n'ont jamais été faites, car il y avait en poste fixe depuis de nombreuses années une enseignante d'allemand qui a lancé un échange avec l'Allemagne. Ce professeur est partie en retraite à la rentrée 2015.

M. le Principal fera un sondage auprès des parents de CM2 dans le dossier d'inscription en 6^{ème} pour évaluer la demande.

Mme Fauroux demande s'il est possible d'apprendre l'espagnol par correspondance. Cela est possible mais à la charge des familles qui devront justifier au collège cette inscription. Ensuite, le CNED adresse au collège à la fin de chaque trimestre un relevé de notes et appréciations que l'on intègre au bulletin de l'élève. Cependant, apprendre une langue vivante par le CNED n'est pas du tout facile...

Informations claires pour les 5èmes et les 4èmes : il sera mis sur le cartable de Savoie et sur pronote qu'à la prochaine rentrée, les familles auront le choix entre l'allemand et l'italien comme LV2.

M. le Principal demande de ne plus faire courir des bruits mais de venir le voir. Il n'y a rien de pire que la rumeur !

3 : Visite des CM2 au collège :

Mardi 31 mai 2016 après midi et jeudi 2 juin après midi, les dates sont fixées mais l'organisation reste à définir. Les parents pourront visiter les locaux le soir.

La liaison école-collège continue avec des rencontres avec les familles des futurs collégiens dans les écoles du secteur ; un très bon accueil à chaque fois et cela est l'occasion de distribuer une plaquette sur le collège. Il reste l'école de Yenne le mardi 26 avril 2016 à 18 h 00

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
n° 4 du lundi 4 avril 2016**

4 : La réforme du collège :

Les mois de février et mars ont été perturbés par les nombreux stages professionnels liés à la mise en place de la réforme du collège pour la rentrée 2016. Ces stages ne sont pas propres au collège de Yenne et tous les collèges ont été impactés par les absences des enseignants.

Il reste à ce jour :

J4 : au collège en soirée, après 17 h 00 en mai avec pour thèmes de travail les EPI et l'AP

J5 : à venir en juin avec les professeurs des écoles.

5 : Divers

- M. le Principal rappelle la conférence/débat du mardi 5 avril 2016 à 20 h 00 dans la salle de réunion du collège, une organisation de la communauté de communes de Yenne.
- M. le Principal remercie vivement le conseil départemental pour l'achat du four et son installation réalisée le mercredi 23 mars.
- Il rappelle que des bancs supplémentaires vont être installés durant les prochaines vacances scolaires ainsi que des rideaux pour la salle informatique.

A 20 h 10, M. le Principal lève la séance

La secrétaire de séance
Mme Dettling

Le Président
M. Villeseche